

Quartier des Vaïtes - Engagement d'une démarche pré-opérationnelle de projet - Choix du prestataire

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le secteur des Vaïtes est défini dans le PLU comme prioritaire pour accueillir au sein du tissu urbain existant, un nouveau développement de la ville en articulation avec les quartiers environnants.

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération du 7 juillet 2005, l'engagement d'une étude pré-opérationnelle afin de préciser les conditions de réalisation du projet d'aménagement. Cette mission d'une durée de 12 mois environ permettra à la Ville d'arrêter le parti d'aménagement et les procédures d'urbanisme nécessaires à la réalisation.

6 équipes ont répondu à l'appel d'offres :

1/ Passagers des Villes - mandataire

Membres de l'équipe : Transitec - BEJ - Sciences Environnement - ID Conseils - SEDD.

2/ QUARTIERS - mandataire

Membres de l'équipe : Urbitat - Atelier du paysage - Infra service.

3/ GROUPE 6 - mandataire

Membres de l'équipe : UP2M Consultants - Trivalor.

4/ TEKHNE - mandataire

Membres de l'équipe : Soberco Environnement - Au-delà du Fleuve - Initial Consultants.

5/ INTERLAND - mandataire

Membre de l'équipe : Soberco Environnement.

6/ François GRETHER - mandataire

Membres de l'équipe : Seralp Infrastructure – Sarl Tribu.

L'analyse technique s'est attachée à évaluer les candidatures au regard :

- de la pertinence de l'équipe et de la compréhension des problématiques exposées dans le Cahier des Charges ;
- des références exposées dans des domaines comparables ;
- de l'exposé des méthodes et des moyens mis en oeuvre pour conduire la mission.

Après examen, la Commission d'Appel d'offres a décidé de retenir l'équipe François GRETHER, architecte urbaniste DPLG mandataire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le ou les marchés à intervenir après mise en concurrence conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des prestations, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2006 et suivants, à l'imputation budgétaire 20.824.2031.612 code service 30100,

étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions pour études auprès de tout organisme susceptible d'être intéressé par le projet et notamment l'ADEME.

«M. LE MAIRE : Concernant le quartier des Vaîtes, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit par certains Conseillers Municipaux mais si vous regardez bien ce rapport, il répond totalement aux questions. Il contredit même les affirmations de certains d'entre vous puisqu'il dit que l'engagement d'une démarche pré-opérationnelle de projet, d'une durée de 12 mois environ, permettra à la Ville d'arrêter le parti d'aménagement et les procédures d'urbanisme nécessaires à la réalisation, ce qui démontre par A + B que cela n'est pas arrêté, que cela n'est pas ficelé, que tout n'est pas parti puisqu'à cet instant précis nous n'avons pas encore le nom de l'équipe lauréate, nous ne l'avons pas voté. Je voudrais quand même un jour qu'on arrête par rapport à ce projet d'être de mauvaise foi.

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, simplement une demande de notre groupe, on ne va pas dire expresse mais en tout cas ferme, c'est qu'il soit demandé à cette équipe de travailler en parfait échange avec les habitants du quartier.

M. LE MAIRE : J'accède totalement à votre demande puisque c'est aussi mon souci. Vous savez d'ailleurs que nous avons au service un «monsieur Vaîtes», un fonctionnaire qui est là et qui en permanence reçoit les gens. Il y a un dialogue, je tiens à vous dire aussi, constant, et j'ai reçu la semaine dernière les membres de l'Association des Vaîtes, son Président, donc nous sommes en dialogue constant avec eux. On vous propose de retenir M. GRETHER qui est architecte urbaniste DPLG au nom d'une équipe qui s'appelle SERALP INFRASTRUCTURE SARL TRIBU. Je ne connais ni l'un ni l'autre mais ce sont eux que je vous propose de retenir.

M. Michel LOYAT : C'est juste pour une demande de rajout sur le dossier des Vaîtes : demander l'autorisation de solliciter des subventions pour le financement des études auprès de tous organismes notamment l'ADEME, ça permettra de ne pas revenir devant le Conseil.

M. Michel JOSSE : Ce n'est pas un Bisontin ?

M. LE MAIRE : C'est quelqu'un de la région parisienne. Ce n'est pas quelqu'un qui est fixé localement, ce qui nous donne encore plus d'indépendance par rapport à tout cela. Cela dit, je ne comprends pas qu'on puisse dire et déplorer que tout soit arrêté, ficelé et dans le même temps, voter pour la désignation d'un mandataire qui va devoir arrêter ce projet. Je vois que vous vous apprêtez à lever la main et je vois là quand même une très grande incohérence. Vous ne pouvez pas dire que tout est arrêté, que tout est terminé, et alors que nous vous proposons de voter justement quelque chose qui devrait vous rassurer : la désignation d'un mandataire SERALP INFRASTRUCTURE SARL TRIBU que l'on va pouvoir le rencontrer, à qui donner notre avis, voter contre. Il faudra m'expliquer, vous allez certainement le faire mais je vous avoue que j'ai du mal à comprendre.

M. Michel LOYAT : Si j'étais dans l'opposition, ce qui n'est pas le cas, je pourrais reprocher au Maire ou à l'Adjoint à l'Urbanisme...

M. LE MAIRE : Ne va pas leur donner des idées !

M. Michel LOYAT : ...non mais je donne une idée là, une certaine lenteur puisque le 7 juillet 2005 en Conseil Municipal, à l'unanimité je crois, il n'y a pas eu de vote contre, il y a eu l'adoption d'un rapport intitulé : les Vaîtes, engagement des études pré-opérationnelles, il y avait une présentation des études, etc. Effectivement si j'étais de l'opposition, je pourrais dire : vous n'allez quand même pas très vite, on

vous a autorisé à engager une procédure puis finalement presque un an après vous choisissez un bureau d'études. C'est vrai qu'on n'a pas été extrêmement vite, il y a eu la concertation, etc. enfin c'était une idée que je vous donnais (rires).

M. LE MAIRE : C'est une bonne idée.

M. a cal BONNET : Vous nous incitez à relancer le débat mais je crois que c'est important justement qu'on s'explique. On a en effet voté en juillet 2005 le principe d'une démarche pré-opérationnelle de projet. Vous avez dit ensuite que dans la mesure où on votait pour, on était pour le projet, vous l'avez dit dans la ville, on n'a toujours pas exactement compris s'il y avait un projet précis de votre part ou pas.

M. LE MAIRE : coutez Monsieur BONNET, arrêtez !

M. a cal BONNET : Monsieur le Maire, je voudrais terminer. Dans la mesure où justement là vous nous envoyez une sorte de rideau de fumée, on ne se laisse pas embarquer dans le rideau de fumée, on vote contre.

M. LE MAIRE : Pascal BONNET, je me mets à votre place, c'est vraiment dur. S'il y en a un qui n'est pas inquiet, c'est bien moi.

M. Jean ROSSELOT : Il y a d'ailleurs en réponse à M. LO AT une chanson : si j'étais Président..., on pourrait l'entonner et dire si nous étions à l'exécutif, on aurait eu une démarche certainement différente.

M. LE MAIRE : Laquelle ?

M. Jean ROSSELOT : Oh beaucoup plus respectueuse...

M. LE MAIRE : Mais laquelle ?

M. Jean ROSSELOT : Beaucoup plus respectueuse des aspirations de nos concitoyens. Ce que je voulais vous dire, c'est que notre vote manifeste, oui on va le dire, la réponse du berger à la bergère parce que si vous, vous êtes étonné, nous on est resté quand même sacrément pantois du fait que vous ayez pu annoncer dans un article de presse qu'on avait tous été derrière vous sur une option alors qu'on s'était battu ici et on avait manifesté notre souci justement de nous tenir à l'écart d'une démarche qui ne nous paraissait pas saine et respectueuse des aspirations de nos concitoyens. Alors réponse du berger à la bergère, pour le moment on se tient en retrait et on attend de voir.

M. LE MAIRE : Etre en retrait et voter contre, c'est différent.

M. Jean ROSSELOT : Tout est devant nous en ce qui concerne les Vaïtes.

M. LE MAIRE : Mais bien sûr.

M. Jean ROSSELOT : Comme vous nous avez déjà fait le coup une fois de nous embringuer et franchement on aurait pu porter un peu plus loin la polémique parce que vous avez dit qu'on avait voté à l'unanimité alors que ce n'était pas vrai, vous le savez bien. Inversez les rôles et on en aurait parlé dans tout le pays. Chat échaudé etc., donc on se tient à l'écart et on attend de voir venir, voyez, on ne veut pas polémiquer.

M. LE MAIRE : Très bien, mais j'entends bien et j'ai quand même noté et je le redis très fortement afin que chacun l'entende, que vous venez de reconnaître que tout n'était pas ficelé...

M. Jean ROSSELOT : Que tout était devant.

M. LE MAIRE : Ça revient au même, essayez de convaincre votre voisine de gauche.

M. Jean ROSSELOT : Mais comme on a déjà été échaudé et pas que nous, on préfère se tenir à l'écart.

M. LE MAIRE : J'entends bien que vous vouliez vous tenir à l'écart donc vous n'allez peut-être pas voter contre mais vous abstenir. Cela dit, ça ne change rien pour moi...

M. Jean ROSSELOT : On aurait pu ne pas prendre part au vote, c'est vrai.

M. LE MAIRE : Mais vous allez persuader votre voisine que tout est encore devant nous. Merci Jean de le dire.

M. Michel JOSSE : Une petite précision parce que chaque fois vous dites l'opposition or il y a deux oppositions, l'opposition UMP et l'opposition UDF - Société Civile.

M. LE MAIRE : Excusez-moi, vous avez raison.

M. Michel JOSSE : Donc quand vous prenez la parole, il faut bien le préciser chaque fois.

M. LE MAIRE : Il faut que je dise comment, Michel ?

M. Michel JOSSE : C'est l'opposition UDF - Société Civile et l'opposition UMP.

M. LE MAIRE : Entendu ! Quels sont ceux qui sont contre ? L'opposition UMP donc sarkosyste quoi, ah non ? C'est plus compliqué que cela chez vous alors (réactions) ? 8 contre donc. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Je constate donc avec plaisir que l'opposition UDF - Société Civile et la majorité plurielle du conseil sont favorables au fait que nous contractions avec un Cabinet pour définir ce projet des Vaîtes où effectivement comme l'a si bien dit un membre de l'opposition UMP, tout est encore devant nous. Je vous remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 7 et du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre : groupe UMP-MPF), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2006.